

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GREOUX LES BAINS**

Date de convocation
12 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2022 / 09

OBJET : Admission en non-valeur sur exercices antérieurs

L'an deux mille vingt-deux, et le dix-neuf décembre à quatorze heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GREOUX-LES-BAINS dûment convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Josette LAUVERGNIAT.

Etaient présents : Danielle CASALE, Noëlle FERAUD, Josette LAUVERGNIAT, Amélie LUCAS, Françoise MARQUE, Joëlle NARD, Anne-Marie PERRON, Yvette SIAS.

Etaient absents : Paul AUDAN ayant donné pouvoir Josette LAUVERGNIAT, Philippe CERETTA, Jacques FERRAUD, Nathalie PONCE-GASSIER, Nicole VENTEUX.

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier de Forcalquier a fait parvenir l'état des titres ci-dessous qu'il n'a pas pu recouvrer pour cause de jugement de clôture pour insuffisance d'actif, de procès-verbal de carence, de décès ou dont les sommes sont inférieures aux seuils des saisies de poursuites.

Il demande au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur les titres ci-dessous :

- Année 2008 : titres 101 – Mutualité social agricole : 76,50 €
- Année 2015 : titres 12 – M. HEBERT Christian : 26,59 €

Le Conseil d'Administration, l'exposé de la Vice-Présidente entendu, et après délibération, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** de mettre en non-valeur les titres ci-dessus pour une somme globale de 103,09 €,
- ✓ **DIT** que la dépense correspondante est inscrite à l'article 654 du Budget Primitif 2022 ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Fait à Gréoux-les-Bains, le 19 décembre 2022.

Le Président du CCAS,

Paul AUDAN